SKG SCS
hund schweiz chien suisse cane svizzero

TKAMO | CTAMO
Technische Kommission I Commission technique I Commissione tecnica
AGILITY MOBILITY OBEDIENCE

REGLEMENT DE CONCOURS

de la Société Cynologique Suisse SCS

pour les disciplines sportives

AGILITY | MOBILITY | OBEDIENCE

DIRECTIVE

Rapport en bois

valable à partir du 01.01.2023

TABLE DES MATIÈRES

1 Introduction 3
2 Ajouts à la liste des matériaux 3
3 Entrée en vigueur 3

Note sur la formulation neutre en termes de genre

Pour des raisons de lisibilité, la différenciation entre les genres a été supprimée. Les termes correspondants s'appliquent en principe à tous les genres aux fins de l'égalité de traitement.

1 INTRODUCTION

Selon le règlement d'obédience suisse valable à partir du 01.01.2022, un jeu de petit rapport de bois pesant entre 100 g et 200 g doit également être fourni lors des concours. Le règlement de concours de la FCI pour l'obédience, valable à partir du 01.01.2022, ne définit pas de spécifications de poids pour les trois tailles de rapport de bois

Souvent, lors des compétitions, les petits rapports de bois pèsent près de 200 g. Dans de nombreux cas, cela est très difficile pour les très petits chiens. Cette directive vise à créer des conditions comparables pour les très petits chiens ainsi que pour les chiens plus grands lors des exercices de rapport.

2 AJOUTS À LA LISTE DES MATÉRIAUX

Lors des compétitions, dans toutes les classes Débutants, 1, 2 et 3, un jeu supplémentaire de rapport de bois pesant entre 50 g et 100 g doit être fourni. Si le poids de ces rapports dépasse 90 g, il est possible de renoncer au jeu de petit rapport de bois mentionné au paragraphe 2.5 du règlement d'obédience suisse.

3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Cette directive a été décidé par la CTAMO le 08.11.2022 et entre en vigueur le 01.01.2023. Elle remplace toutes les autres dispositions concernant ce contexte.

En cas de divergence dans l'interprétation des textes français et allemand, la version allemande fait foi.

Peter Feer
Président CTAMO

Sascha Grunder
Vice-président CTAMO